

COMMUNIQUÉ

EGA confirme que la République de Guinée a déclaré sans justification valable la résiliation de la Convention de Base de sa filiale GAC

- *La déclaration de la résiliation entraîne la suppression de plus de 2 000 postes d'employés et de sous-traitants.*
- *GAC et EGA s'appêtent à défendre leurs droits et à demander réparation devant les tribunaux internationaux.*
- *GAC représente le plus important investisseur minier en installations nouvelles en Guinée avec 3 200 emplois créés, dont 96 % occupés par des citoyens guinéens.*

Émirats arabes unis, mercredi le 9 juillet 2025 - Emirates Global Aluminium a annoncé aujourd'hui que le Gouvernement de la République de Guinée a déclaré sans justification valable la résiliation de la Convention de Base conclue entre la filiale d'EGA, Guinea Alumina Corporation, et la République de Guinée, ayant malheureusement des répercussions sur l'emploi dans la région de Boké dans l'ouest de la Guinée.

En conséquence, GAC engage désormais une procédure nécessaire de suppressions importante de postes, qui touchera dans un premier temps plus de 2 000 salariés et sous-traitants.

GAC représente le plus important investisseur minier en installations nouvelles en Guinée depuis plus de 40 ans et a créé 3 200 emplois, dont 96 % occupés par des citoyens guinéens. GAC a généré de nouvelles opportunités économiques et des revenus significatifs pour la République de Guinée et a noué des partenariats de développement durables avec les communautés locales. En 2024 seulement, GAC a dépensé près de 244 millions USD en Guinée.

GAC et EGA entendent défendre leurs droits devant les tribunaux internationaux compétents et obtenir réparation pour les préjudices subis.

Abdulnasser Bin Kalban, Chef de la direction d'EGA, a déclaré aujourd'hui : « Ces actions rendent impossible la poursuite des opérations de GAC et le développement de la raffinerie d'alumine. Les pertes d'emplois qui en découleront ainsi que le manque à gagner pour l'économie guinéenne sont profondément regrettables.

« Nous avons maintenu les effectifs de GAC dans des circonstances difficiles aussi longtemps que possible. Notre priorité a été d'honorer notre engagement économique et social envers nos collaborateurs, leurs familles et la République de Guinée.

« En tant qu'investisseur de long terme en Guinée, nous déplorons l'impact extrêmement négatif que les actions du Gouvernement auront sur la confiance des investisseurs. Les mesures illégales et arbitraires prises contre les investisseurs vont à l'encontre des objectifs déclarés du Gouvernement de développer les ressources du pays dans l'intérêt du peuple guinéen. »

À l'automne 2024, le Gouvernement a illégalement bloqué les opérations d'EGA et de GAC en Guinée, suspendant les exportations de bauxite de GAC et bloquant l'accès de GAC au réseau ferroviaire partagé. Cela a entraîné la suspension des activités minières de GAC.

Par ailleurs, la société d'État Compagnie des Bauxites de Guinée a suspendu toutes les livraisons de bauxite vers EGA aux Émirats arabes unis, obligeant cette dernière à s'approvisionner dans d'autres pays.

GAC a consenti d'importants efforts et concessions pour tenter de débloquer ses opérations et permettre l'avancement du projet de raffinerie d'alumine en Guinée, et ce, malgré les importants défis économiques, techniques et environnementaux liés à la réalisation d'un tel projet.